



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 20h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat de Communes Plaine de Courance, sous la présidence de Monsieur Alain CANTEAU.

Date de convocation : lundi 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 26

Titulaires et suppléants présents :

Mesdames DURAND Stina, GALLOIS Patricia, LUSSIEZ Sonia, MICHAUD Dany, MINOZA Sabine, PARPAY-BLOUIN Aude, PREVOST Aurore, RIVET BONNEAU Corinne, ROUAUD Nelly, VACHON Séverine, CALVO Maryse, DELBART Sandrine,

Messieurs AMICEL Pascal, BARREAULT Fabrice, CANTEAU Alain, JARRIAULT Florent, LECOINTE Alain, MAURILLE Dominique, MOINARD Christophe, NOURRIGEON Frédéric, PLOQUIN Denis, RUDEWICZ Xavier, SALANON Jean-François, BAUDOUIN Daniel, BLAUD Didier.

Titulaires absents suppléés :

Madame VENEAU Danièle par Monsieur BAUDOUIN Daniel.

Madame PASSEBON Delphine par Madame DELBART Sandrine.

Monsieur BONNIN Christophe par Madame CALVO Maryse.

Titulaires et suppléants excusés : Monsieur POUGNARD Olivier, Madame Adeline LEGEAY.

Pouvoir : /

Monsieur le Président Alain CANTEAU ouvre la séance à 20h40 et remercie les membres pour leur présence et du travail mené sur cette mandature 2020-2026.

Il mentionne les élus qu'on ne reverra pas comme Alain LECOINTE, un des piliers du Syndicat de Communes Plaine de Courance représentant l'historique du Syndicat.

Monsieur le Président le remercie chaleureusement au nom de tous pour l'activité déployée. Alain LECOINTE remercie à son tour le président pour ses propos.

Monsieur le Président remercie Christophe MOINARD qui est intervenu de manière précieuse pour le SCPC et le fait qu'il ne soit plus présent sera un manque certain.

Monsieur le Président remercie Daniel BAUDOIN pour son investissement. Daniel BAUDOIN précise qu'il a plus connu la Communauté de Communes Plaine de Courance que le Syndicat de Communes. Il a d'ailleurs une pensée pour Monsieur Claude ROULLEAU pour la solidarité qu'il y avait à la Communauté de Communes et au SCPC et qui ne se retrouve pas ailleurs. Il souhaite une belle vie politique à chacun.

Monsieur le Président remercie Sabine MINOZA pour son aide à la réflexion et son implication. Sabine MINOZA souligne le travail mené lors des commissions qui sont des réunions et rencontres riches en échanges constructifs.

Monsieur le Président remercie Nelly ROUAUD, personne efficace pour le SCPC et l'école de Fors. Nelly ROUAUD exprime un grand remerciement à son tour.

Monsieur le Président remercie les élus de la commune de La Foye Monjault où Dany MICHAUD souligne se représenter mais que si elle est élue, elle ne le sera que pour quelques mois.

Monsieur le Président remercie les élus de la commune de Beauvoir sur Niort.

Monsieur le Président remercie les élus de la commune de St Symphorien où Delphine PASSEBON et Aude PARPAY-BLOUIN ne se représentent pas. Monsieur le Président souligne le courage d'Aude, son talent et son savoir précieux. Aude PARPAY-BLOUIN mentionne retenir les rencontres et sa satisfaction du travail mené.

Monsieur le Président remercie les élus de St Martin de Bernegoue et enfin Xavier RUDEWICZ pour son action précieuse au SCPC.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

Désignation du secrétaire : Monsieur Dominique MAURILLE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet aux membres du comité syndical le compte rendu de la séance du 11 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

I - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Alain CANTEAU

1. 1 Objet : Portage repas - Convention de prestation

Monsieur le Président rappelle que le SCPC ne disposant pas de moyens propres pour assurer la production de repas pour les usagers du portage de repas, une convention de prestation de service a été conclue avec l'EHPAD de Prahecq.

Aujourd'hui, l'EHPAD fait face à une pénurie de cuisiniers ce qui ne lui permet plus d'assurer cette prestation pour le service Portage Repas. M. le Président informe les membres du comité syndical que dans le cadre de sa délégation de signature et du caractère urgent de la situation, une convention a été signée avec le prestataire ANSAMBLE (56) pour la production des repas à partir du 13 février 2026.

Les repas seront livrés par le prestataire les mêmes jours que ceux des tournées à savoir les lundis, mercredis et vendredis pendant une durée de 6 mois. Le montant de la prestation nécessitant un appel à concurrence, le SCPC procédera à la mise en concurrence.

Pour information, le prix du repas par le prestataire ANSAMBLE est de 6,80€HT (7,17€TTC).

Monsieur le Président ajoute que cela nous permet d'avoir 6 mois de recul sur le prestataire et permettra au SCPC de se faire une idée sur la prestation rendue si ce dernier dépose une candidature à la suite de l'appel à concurrence.

1. 2 Objet : Plantations de haies - Commune de Prahecq

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la commune de Prahecq a sollicité le SCPC pour la prise en charge financière pour la plantation de haies, route de Tauché.

Compétent en matière d'emboisement, ce projet s'inscrit dans le champ d'intervention du SCPC. Par conséquent, une subvention de 1 261,76€ TTC sera versée à la commune, montant équivalent au devis de la SARL l'Arboretum.

Monsieur Christophe MOINARD ajoute que la date des plantations est prévue au printemps car la météo n'a pas permis de le faire avant.

Monsieur Jean-François SALAMON demande quel est le périmètre pour ces plantations.

Monsieur Alain LECOINTE répond que la compétence « Emboisement » est de 2 niveaux : plantations en plein c'est-à-dire plantation d'une forêt où on parle de superficie et plantations en linéaire, c'est-à-dire plantations de haies où on dénombre le nombre de plants.

Madame Sonia LUSSIEZ remercie le SCPC pour son accord de prise en charge. Elle souhaite connaître la procédure à suivre dans le cas où, une année donnée, aucune autre commune du SCPC ne présenterait de projet et où la commune de Prahecq solliciterait à nouveau le SCPC pour une prise en charge.

Il lui est indiqué que, si aucune autre commune n'a de projet et que la commune de Prahecq formule une nouvelle demande, rien ne s'oppose à ce qu'une nouvelle subvention lui soit accordée.

Il est par ailleurs précisé que le SCPC a une obligation vis-à-vis de l'Etat et qu'une ligne budgétaire dédiée est inscrite à la section d'investissement en dépenses au titre de cette compétence.

II - PERSONNEL

Rapporteur : M. Frédéric NOURRIGEON

2. 1 : Objet : Suppressions - créations de postes - Mise à jour du tableau des emplois

À la suite du départ à la retraite d'un ATSEM principal de 1^{ère} classe et d'une mutation après disponibilité pour convenances personnelles, Monsieur le Président propose, après avis favorable du CST du 16 février 2026, les suppressions et créations des postes suivants et le tableau des emplois (annexe 1) :

Suppressions de poste :

Service	Grade	Temps du poste
Ecoles	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	26,53/35 ^{ème}
Petite enfance	Adjoint Technique	21,25/35 ^{ème}

Création de poste :

Service	Grade	Temps du poste
Administratif	Adjoint Technique	10/35 ^{ème}

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

TABLEAU DES EMPLOIS			
LIEU D'EXERCICE	GRADE	TC	TNC
Filière administrative			
SERVICE ADMINISTRATIF	Attaché	35/35	
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint administratif ppal 1ère classe / rédacteur	35/35	
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint administratif ppal 1ère classe	35/35	
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint administratif ppal 2ème classe		28/35
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint administratif	35/35	
SERVICE ADMINISTRATIF	Adjoint technique		10/35
Non affecté			
	Rédacteur ppal 2ème classe	35/35	
Filière technique			
SERVICE TECHNIQUE GENERAL	Agent de maîtrise principal	35/35	
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		12,15/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		13,18/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique ppal 2ème classe		7,17/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		10,08/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		9,88/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		14,82/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		10,98/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		11,67/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		11,07/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		5,58/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		4,22/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique		7,12/35
SERVICE PETITE ENFANCE	Adjoint technique		25,08/35
SERVICE PETITE ENFANCE	Adjoint technique ppal 1ère classe		17,50/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique ppal 2ème classe		34,78/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique ppal 1ère classe		17,30/35
SERVICE ECOLES	Adjoint technique ppal 2ème classe		5,43/35
Filière médico-sociale			
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		26,43/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		24,92/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		24,34/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		34,95/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		32,43/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		28,18/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		28,18/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 1ère classe		22,52/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		27,50/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		28,18/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		23,52/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		30,37/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		23,15/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		21,68/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		28,78/35
SERVICE ECOLES	ATSEM ppal 2ème classe		23,00/35
SERVICE ECOLES	Auxiliaire de puériculture classe normale	35/35	

LIEU D'EXERCICE	GRADE	TC	TNC
SERVICE PETITE ENFANCE	EJE CE	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	EJE CE	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	EJE CE	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	EJE	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Auxiliaire de puériculture classe normale	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Auxiliaire de puériculture classe normale	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Auxiliaire de puériculture classe normale	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Auxiliaire de puériculture classe normale	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Médecin 2ème classe		2,25/35
SERVICE PETITE ENFANCE	Infirmière en soins généraux hors classe	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 1ère classe	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 1ère classe		24/35
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 2ème classe	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 2ème classe		30,50/35
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 2ème classe	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social ppal 2ème classe	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE	Agent social		31/35
SERVICE PETITE ENFANCE/RPE	EJE	35/35	
SERVICE PETITE ENFANCE/RPE	EJE / Auxiliaire de puériculture		14/35
SERVICE PORTAGE REPAS	Agent social		25/35
Filière animation			
SERVICE ANIMATION ADOS	Adjoint d'animation ppal 1ère classe		24,45/35
SERVICE ANIMATION ADOS	Adjoint d'animation		24,45/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Adjoint d'animation	35/35	
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Adjoint d'animation (réfèrent ALSH)		18,48/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Adjoint d'animation (réfèrent ALSH)		18,48/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Adjoint d'animation (réfèrent ALSH)		18,48/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Adjoint d'animation (réfèrent ALSH)		18,48/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Animateur		24,45/35
SERVICE ANIMATION ENFANTS	Animateur		24,45/35
SERVICE ECOLES	Adjoint d'animation ppal 2ème cl.		18,53/35
SERVICE ECOLES	Adjoint d'animation		22,82/35
SERVICE ECOLES	Adjoint d'animation		24,68/35
Pool remplacement			
SERVICE PETITE ENFANCE / ECOLES	Agent social	35/35	

2. 2 : Objet : Information sur les contrats collectifs de la Protection Sociale Complémentaire, PSC :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des adhésions aux contrats collectifs Prévoyance et Santé dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire. En effet, 50 agents ont adhéré au contrat de prévoyance (contre 41 sur l'ancien contrat) et 10 agents ont adhéré au contrat santé.

Détail par agent des garanties souscrites au contrat prévoyance :

Nombre d'agents	Garanties	Taux
20	Incapacité / Invalidité	2,50%
7	Incapacité / Invalidité et Décès	2,79%
14	Incapacité / Invalidité et Option RI (CLM, CMG, CLD)	2,81%
2	Incapacité / Invalidité et Décès et Option RI	3,10%
1	Incapacité / Invalidité et Décès et perte retraite	3,67%
6	Toutes les garanties	3,98%

En 2025, la prévoyance représentait un budget pour le SCPC de 3 850€ (participation employeur 7€ par agent). En prenant en compte les adhésions connues en 2026, les dépenses allouées à la PSC (prévoyance : 17€ par agent + santé : 15€ par agent) seront d'environ 13 290€ (au budget 2026 = 15 310€ inscrits).

Monsieur Alain LECOINTE souhaite ajouter l'accompagnement du CDG79 auprès des collectivités.

Il est effectivement précisé que des réunions d'informations organisées avec le CDG79, les représentants du personnel et le SCPC ont eu lieu pour permettre aux agents une bonne appropriation du dispositif de la PSC.

2. 3 Objet : Mise en place d'un accueil partiel exceptionnel

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical, après avis favorable du CST du 16 février 2026, la mise en place d'un accueil partiel exceptionnel dans les structures Multi-Accueil en cas d'intempéries tout en garantissant la sécurité des enfants, des familles et des professionnelles dans le but d'assurer une continuité du service public.

La principale contrainte en cas d'intempéries est l'accessibilité pour le personnel. Aussi, si les éléments suivants sont annoncés :

- Vigilances Météo France : Orange en cas d'intempérie pour la neige ; Rouge en cas d'intempéries pour crues, vents, neige ... ; routes fermées ; écoles fermées.

Ces éléments relèvent de circonstances exceptionnelles qui peuvent justifier une adaptation du service pour maintenir la continuité.

Critères liés à la capacité d'accueil réduite :

- Définition du nombre minimal de places garanties : accueil de 10 enfants minimum pour chacun des structures
- Adaptation des horaires d'ouverture et de fermeture si nécessaire : 8h30 / 17h30 au lieu de 7h30 / 18h30.

Critères d'accueil des enfants : identiques à ceux qui encadrent le Service Minimum d'Accueil définis en commission petite enfance.

Le personnel qui sera mobilisé pour l'accueil partiel exceptionnel :

Définir une équipe « Accueil partiel exceptionnel » à l'avance de personnes mobilisables en cas d'intempéries :

- Base du volontariat
- Selon la proximité géographique du lieu des accueils EAJE
- Personnel n'ayant pas de difficultés logistiques (exemple : école des enfants ...)
- Personnel titulaire du diplôme d'Etat

Possibilité de mobiliser un agent du SCPC, avec son accord, qui assurerait le transport si un agent se sent dans l'impossibilité de prendre son véhicule sans que cela lui occasionne de détour.

Il est précisé que le SCPC n'obligera pas les agents à venir travailler en cas de danger.

Le personnel ne pouvant se déplacer devra récupérer sa journée de travail.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

III – PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mme Aude PARPAY-BLOUIN

3. 1 Objet : Semaine de la parentalité – Bilan 1^{ère} édition « Les parentales d'octobre »

Après une 1^{ère} édition réussie, organisée du 6 au 10 octobre 2025, puisqu'elle a rassemblé un grand nombre de participants dont les retours des familles sont positifs, nous avons diffusé un questionnaire auquel 55 familles ont répondu. Elles y expriment avoir trouvé des idées, du soutien et même commencé à mettre en place de nouvelles pratiques. Ces résultats confirment l'intérêt de poursuivre et d'amplifier cette dynamique collective autour de la parentalité.

Lundi Salles associatives à Beauvoir/Niort de 16h30 à 18h30	Mardi St Symphorien à 20h00	Mercredi Sur les sites des ALSH de 16h30 à 18h30	Jeudi Salle de la Voûte à Prahecq de 16h30 à 18h30	Vendredi Le Skouate à Granzay-Gript Le SpaceGame à Prahecq à 19h30
Ateliers Snoezelen, Baby- yoga, Jeux en famille, Motricité	Conférence « le rythme des familles : cultiver l'ennui, libérer la créativité »	Ateliers Snoezelen, Yoga, Jeux en famille, Atelier Créa'Récup	Ateliers Snoezelen, Baby-yoga, Jeux en famille, Motricité	Espace Game familial
40 enfants accueillis	10 participants	33 familles réparties sur les 4 sites	70 enfants accueillis	5 familles réparties sur les 2 sites

Aussi, la prochaine édition aura lieu du **5 au 9 octobre 2026** avec proposition d'ateliers sensoriels et participatifs (motricité, snoezelen ...) et d'autres encore restant à définir par le groupe de travail parentalité.

Madame Aude PARPAY-BLOUIN souligne que cette semaine de la parentalité vient clôturer le mandat puisqu'au début de celui-ci, un questionnaire avait été adressé aux familles pour connaître leurs attentes. Le SCPC y répond aujourd'hui à travers cette initiative dédiée à la parentalité.

4. 1 Objet : Voyage en Corse pour les Ados

Pour faire suite à la commission ALSH/Ados du 25 février 2026, Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le transport initialement prévu par avion ne pourra pas se faire du fait d'une forte augmentation des prix des billets d'avion.

Aussi, la responsable Ados de Prahecq a fait établir des devis pour un transport Train / RER / Ferry pour ce voyage en Corse.

Déroulement du trajet aller

Lundi 6 juillet 2026

- Rendez-vous familles : Gare de Bordeaux – 8h45
- Train Intercités – Bordeaux → Marseille
 - Embarquement : 9h15
 - Départ : 10h09
 - Arrivée : 16h37 – Gare de Marseille
- Correspondance TER – Marseille → Toulon
 - Départ : 16h47
 - Arrivée : 17h36 – Gare de Toulon
- Accès au port de Toulon
 - Trajet à pied depuis la gare (environ 35 minutes)
- Traversée maritime – Ferry de nuit Toulon → Bastia
 - Embarquement : 19h00
 - Départ : 20h00
 - Arrivée : 07h00 (lendemain) – Port de Bastia
 - Nuit à bord en cabines de 4 personnes, équipées de lits et de prises électriques
- Transfert vers le lieu d'hébergement
 - Transport en car collectif (environ 1h)
 - Port de Bastia → Camping Soleil Levant

Organisation du trajet retour

Dimanche 12 juillet 2026

- Organisation identique au trajet aller
- Différence notable :
 - Traversée maritime au départ du port d'Ajaccio (au lieu de Bastia)
- Arrivée prévue à Bordeaux :
Gare de Bordeaux – 16h30

Madama Sonia LUSSIEZ tient à souligner le travail de Marine, responsable des ados, qui s'est démenée pour trouver une alternative à la problématique du transport.

5. 1 Objet : Programme informatique dans les écoles

Monsieur le Président informe que la commission Ecoles, qui se réunit le jeudi 26 février 2026, a travaillé sur un renouvellement informatique dans les écoles. Plusieurs écoles ont sollicité le SCPC et il a été proposé l'acquisition de PC portables pour les enseignants (au nombre de 34), l'acquisition de vidéoprojecteurs nouvelle génération (au nombre de 10) ainsi que l'acquisition d'une classe mobile pour l'école de Fors (16 portables avec valise).

Ce programme serait inscrit au budget 2026 section investissement pour un montant de 45 000€.

Toutefois, au vu des montants des devis, la commission Ecoles propose exclusivement le renouvellement des PC enseignants pour 2026 pour un montant d'environ 35 375€. Cela permet au SCPC d'avoir une marge de manœuvre sur le budget en cas de besoin de renouvellement de vidéo projecteurs qui sont vieillissants.

Le reste du projet (classe mobile) pourrait être proposé au budget 2027.

5.2 Objet : Renouvellement contrat infogérance

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil pour signer avec la société AIPC, 2 rue de Pérouse - ZA Baussais - 79260 LA CRÈCHE la reconduction du contrat d'infogérance pour la maintenance du matériel informatique au sein des écoles du territoire.

Le montant du contrat s'élève à 4 020€ TTC pour 7 jours d'infogérance soit 49h.

Il est souligné le montant raisonnable de cette prestation d'infogérance.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident cette proposition.

VI - INCENDIE

Rapporteur : M. Xavier RUDEWICZ

6. 1 Objet : Convention de mise à disposition du CPI de Brûlain au SDIS 79

Monsieur le Président rappelle que le conseil syndical s'est prononcé favorablement par délibération du 15 mars 2023 pour l'intégration du CPI de Brûlain et du CPI de Prahecq au SDIS 79.

Ces transferts ne peuvent avoir lieu que dès lors qu'ont été réalisés des travaux de « mise à niveau » permettant aux services d'incendie et de secours de disposer d'un outil bâtementaire totalement opérationnel dans toutes les missions dédiées aux sapeurs-pompiers des centres d'interventions.

Les travaux du CPI de Brûlain ont bien avancé.

Le montant des travaux s'élève à 473 535,88€ HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre à 56 500€ HT

Les montants travaux annexes (branchement eau, bornage, étude de sol, CT, SPS) 13 671€ HT

Il est rappelé que le SCPC bénéficie d'une subvention DETR de 40% et d'une subvention du Département des Deux-Sèvres de 20% et de la participation de la commune de Périgné de 35 000€.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du comité syndical pour signer avec le SDIS 79 une convention de mise à disposition du CPI de Brûlain.

Il est précisé que les charges de fonctionnement seront à la charge du SDIS79 (eau, électricité, assurance, consommables, téléphonie ...).

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

VII - FINANCES

Rapporteur : M^{me} Séverine VACHON

7. 1 Objet : Budget primitif 2026

Après présentation des orientations budgétaires validées en réunion de bureau le 19 février 2026, Monsieur le Président soumet aux membres du comité syndical le budget primitif 2026, restes à réaliser compris, du Syndicat de Communes Plaine de Courance qui s'équilibre à la somme de :

- 3 121 762,00€ pour la section de fonctionnement
- 787 594,43€ pour la section d'investissement.

Annexe 3 « SCPC_orientations budgétaires_2026.pdf »

Annexe 4 « SCPC_Budgets primitifs 2026.pdf »

Monsieur le Président souligne que la baisse de la natalité aura inévitablement un impact certain sur les services proposés par le SCPC et qu'il sera nécessaire de travailler sur cette problématique.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

7. 2 Objet : Budget annexe Portage Repas Budget primitif 2026

Après présentation des orientations budgétaires validées en réunion de bureau le 19 février 2026, Monsieur le Président soumet aux membres du comité syndical le budget primitif 2026 Portage Repas qui s'équilibre à la somme de :

- 187 145,23€ pour la section de fonctionnement
- 5 247,00€ pour la section d'investissement.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

7. 3 Objet : Fongibilité de crédits

En relation avec la nomenclature M57, le comité syndical est sollicité pour définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Le Président sollicite les membres du comité syndical pour être autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident cette proposition.

7. 4 Objet : Contributions des communes

Monsieur le Président rappelle que les contributions des communes membres sont fixées comme suit :

- Une 1^{ère} part correspondant au montant venant majorer l'attribution de compensation de la commune en rapport avec la restitution aux communes des compétences par la CAN et exercées par le syndicat, déduction faite des participations pour le transport scolaire et du contingent incendie qui relèvent des communes ;
- Une 2^{ème} part fixée au prorata du nombre d'habitants : population DGF pour l'année concernée jusqu'en 2024.
A partir de 2025, tous les appels à contributions supplémentaires à ceux appelés jusqu'en 2024 seront fixés à raison de 50% de la population DGF pour l'année connue et 50% du potentiel fiscal pour l'année connue.

Monsieur le Président rappelle que pour application à compter de 2020, les contributions des communes ont été redéfinies afin de répartir de façon plus « équitable » la perte financière (baisse de dotation d'Etat) résultant des restitutions de compétences et du versement de l'attribution de compensation correspondant.

En 2020, la participation des communes qui intègre la nouvelle répartition et les évolutions de budget depuis 2015 ont été arrêtées comme suit :

• Beauvoir sur Niort :	243 543€
• Brûlain :	97 729€
• Fors :	250 622€
• Granzay-Gript :	143 859€
• Juscorps :	48 751€
• La Foye Monjault :	114 055€
• Marigny :	121 060€
• Plaine d'Argenson :	149 920€
• Prahecq :	331 301€
• St Martin de Bernegoue :	122 238€
• St Romans des Champs :	22 104€
• St Symphorien :	266 808€
	<hr/>
	1 911 990€

Monsieur le Président rappelle que pour couvrir les budgets prévisionnels de 2021 et 2024 et en prenant en compte les appels supplémentaires de 80 000€ en 2025 et 85 000€ en 2026, les contributions des communes évoluent comme suit :

• Budget 2021 :	+ 5 177€	} 76 127€ répartis au prorata de la population DGF
• Budget 2022 :	0€	
• Budget 2023 :	0€	
• Budget 2024 :	+ 70 950€	
• Budget 2025 :	+ 80 000€	} 165 000€ répartis à raison de 50% de la population DGF et 50% du potentiel fiscal
• Budget 2026 :	+ 85 000€	

Il convient donc de répartir entre les communes membres la somme 76 127€ (5 177€ + 70 950€) au prorata de la population DGF 2025 et la somme de 165 000€ à raison de 50% de la population DGF 2025 et 50% du potentiel fiscal 2025 soit :

	Population DGF 2025	Potentiel fiscal 2025	Contributions Base 2020	Contributions 2025	Contributions 2026		
					Base 2020 + 76 127€	Appels supplémentaires des contributions + 165 000€	Total
Beauvoir sur Niort	1 834 2024 : 1 837	1 854 109€ 1 720 776€	243 543€	263 462€	253 453€	20 650€	274 103€
Brûlain	781 2024 : 787	695 158€ 648 268€	97 729€	106 016€	101 949€	8 289€	110 238€
Fors	1 865 2024 : 1 899	1 834 498€ 1 729 033€	250 622€	271 075€	260 699€	20 727€	281 426€
Granzay-Gript	944 2024 : 937	1 778 485€ 1 662 874€	143 859€	156 196€	148 960€	15 034€	163 994€
Juscorps	388 2024 : 387	332 456€ 311 288€	48 751€	52 805€	50 847€	4 049€	54 897€
La Foye Monjault	874 2024 : 878	809 656€ 749 977€	114 055€	123 374€	118 777€	9 446€	128 223€
Marigny	941 2024 : 934	873 910€ 813 032€	121 060€	131 016€	126 144€	10 182€	136 326€
Plaine d'Argenson	1 033 2024 : 1 023	1 030 003€ 918 433€	149 920€	160 902€	155 502€	11 555€	167 056€
Prahecq	2 333 2024 : 2 331	3 166 718€ 2 982 165€	331 301€	358 792€	343 907€	30 589€	374 495€
St Martin de Bernegoue	842 2024 : 830	766 224€ 720 227€	122 238€	131 079€	126 788€	9 026€	135 814€
St Romans des Champs	172 2024 : 174	153 605€ 143 610€	22 104€	23 936€	23 033€	1 828€	24 862€
St Symphorien	2 082 2024 : 2 068	2 139 062€ 2 021 287€	266 808€	289 464€	278 058€	23 626€	301 683€
	14 089 2024 : 14 085	15 433 884€ 14 420 970€	1 911 990€	2 068 117€	1 988 117€	165 000€	2 153 117€

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

7. 5 Objet : Modalités de versement des contributions des communes 2026

Monsieur le Président propose que les contributions des communes 2026 soient versées selon les modalités suivantes :

Modalités des contributions des communes membres du syndicat = 2 153 117€			
COMMUNES	MONTANT TOTAL DE LA CONTRIBUTION AU SYNDICAT	NOMBRE DE MENSUALITES	REPARTITION EN NOMBRE DE MENSUALITES
Beauvoir sur Niort	274 103€	12	11 x 22 842€ + 1 x 22 841€
Brûlain	110 238€	12	11 x 9 187€ + 1 x 9 181€
Fors	281 426€	12	11 x 23 452€ + 1 x 23 454€
Granzay-Gript	163 994€	12	11 x 13 666€ + 1 x 13 668€
Juscorps	54 897€	12	11 x 4 575€ + 1 x 4 572€
La Foye-Monjault	128 223€	12	11 x 10 685€ + 1 x 10 688€
Marigny	136 326€	12	11 x 11 361€ + 1 x 11 355€
Plaine d'Argenson	167 056€	12	11 x 13 921€ + 1 x 13 925€
Prahecq	374 495€	12	11 x 31 208€ + 1 x 31 207€
St Martin de Bernegoue	135 814€	12	11 x 11 318€ + 1 x 11 316€
St Romans des Champs	24 862€	12	11 x 2 072€ + 1 x 2 070€
St Symphorien	301 683€	12	11 x 25 140€ + 1 x 25 143€

Après délibération, à l'unanimité, les membres du comité syndical valident ces propositions.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

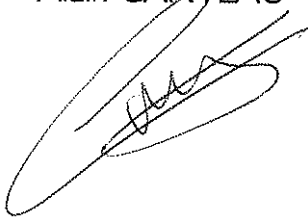
✓ Dates à retenir

- Jeudi 16 avril 2026 à 20h30 : Comité d'installation
- Lundi 27 avril 2026 à 20h30 : Comité Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h15

A PRAHECQ le 16 mars 2026

Le Président,
Alain CANTEAU



Le secrétaire de séance,
Dominique MAURILLE

